Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_094_V2-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le **vingt-quatre juin** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT **(dès son arrivée à 19h27 pour la délibération n°2026-094)**, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LE-MAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :
M. Roland RAOULT a donné procuration à Mme Isabelle LE GALL
(jusqu'à son arrivée à 19h27 - délibération n°2026-093)

Secrétaire de séance : M. Ludovic MICHEL

Assistaient également : M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)
et Mme Paula CAMPO FERNANDEZ (chargée de projets)

DÉLIBÉRATION N° 2026-094

Rapporteur : Philippe BAPTISTA SOARES, Adjoint au Maire à l'urbanisme et à la vie économique

OBJET : ENVIRONNEMENT – ICPE : AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA MODERNISATION ET L'AGRANDISSEMENT DU SITE DE LA SARL HINAULT A YFFINIAC SUR LA ZONE ARTISANALE DE L'ECLUSE

La Préfecture des Côtes d'Armor a transmis à la Commune, pour avis, un dossier concernant une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation.
Il s'agit de l'entreprise SARL Hinault qui mène une activité de production d'aliments nutritifs pour animaux à Yffiniac sur la zone artisanale de l'Ecluse.

Cette activité a été autorisée par un arrêté préfectoral en 1999 avec une production limitée à 850 tonnes par jour et 200 000 tonnes par an.
La société Hinault souhaitant développer des activités d'aliments pour bovins et volailles, elle sollicite l'autorisation de produire 1 700 tonnes par jour et 350 000 tonnes par an sur son site, en le réaménageant.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_094_V2-DE

Le site d'exploitation étant situé à moins de 3 km du territoire communal de Trégueux, la Commune est consultée pour avis.

Parallèlement, le Préfet des Côtes d'Armor a prescrit l'ouverture d'une consultation du public par voie numérique du 4 juin au 4 septembre 2026 selon les modalités énoncées dans un avis de consultation.

D'après les éléments exposés dans le dossier, le fonctionnement de cette installation classée n'impacte pas directement la Commune.
L'éloignement du site par rapport au territoire de Trégueux et sa position en aval, n'entraînent pas d'incidence environnementale particulière sur la Commune ou de risque direct.
Pour ces aspects, la commission urbanisme, aménagement raisonné du territoire et vie économique, réunie le 15 juin 2026, propose de s'en remettre à l'analyse des autorités compétentes en la matière pour exprimer les éventuelles prescriptions concernant les conditions d'exploitation.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme, aménagement raisonné du territoire et vie économique, réunie le 15 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE:

- **DE DONNER un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la société Hinault pour la modernisation et l'agrandissement de son site d'exploitation situé à Yffiniac dans la zone artisanale de l'Écluse.**

A Trégueux, le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,
M. Ludovic MICHEL

Le Maire,
Mme Sandra LE MEUR